

Bechala'h

15 Janvier 2022
13 Chvat 5782

1222

La Voie à Suivre

Publié par les institutions Orot 'Haïm ou Moché Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi 'Haïm Pinto zatsal



Bulletin hebdomadaire sur la Paracha de la semaine

MASKIL LÉDAVID

Réflexions sur la Paracha hebdomadaire du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

L'opportunité manquée

« Ce fut quand Paro fit partir le peuple, D.ieu ne le dirigera point par le pays des Philistins, car il était proche. » (Chémot 13, 17)

D'après nos Sages (Méguila 10b), le terme vayéhi (ce fut) a toujours une connotation triste. Qui donc se trouvait dans cet état ? Les enfants d'Israël étaient heureux d'être enfin libérés d'Égypte. Quant à Paro et les Égyptiens, il est écrit peu avant à leur sujet : « Les Égyptiens se hâtèrent de les renvoyer du pays, car ils disaient : "Nous périssons tous." » Lorsque nos ancêtres partirent, les Égyptiens cessèrent de souffrir.

En outre, nos Maîtres commentent (Mékhilta) : « Le verbe chala'h inclut l'idée de raccompagnement ; si Paro les a raccompagnés, cela signifie qu'il n'était pas triste de leur départ. »

Même quand le Saint béni soit-Il sait qu'un homme va fauter à l'avenir, Il ne considère que sa conduite actuelle. En même temps que Sa grandeur, en l'occurrence Son omniscience, nous est révélée Son humilité, à travers Sa miséricorde pour Ses créatures.

Ainsi, quand Ichmaël était sur le point de mourir de soif, l'Éternel fit apparaître devant lui une source dans le désert. Les anges contestèrent : « Tu donnes à boire à celui qui fera mourir de soif Tes enfants ? » Il leur répondit : « Qu'est-il maintenant, Juste ou impie ? » Ils reprirent : « Juste. » D.ieu conclut : « Je juge l'homme au présent. »

Avant de frapper les Égyptiens par la mort des premiers-nés, le Créateur dit à Moché : « Il est une plaie encore que J'enverrai à Paro et à l'Égypte, et alors, il vous laissera partir d'ici. » (Chémot 11, 1) Pourtant, à la mer des Joncs, Il leur attribuera encore de nombreuses autres plaies, aussi comment dire que celle-ci serait la dernière ?

À la lumière du principe expliqué plus haut, nous comprenons ces paroles divines. Bien que D.ieu sût pertinemment que Paro poursuivrait les enfants d'Israël, néanmoins, ce dernier avait le choix de se comporter différemment. Lors de la dernière plaie, il aurait pu se soumettre à l'Éternel et sanctifier ainsi Son Nom, au lieu que

ceci ne doive se passer sur le rivage de la mer, comme il est dit : « Des peuples l'apprennent et ils tremblent, un frisson s'empare des habitants de Philistie. » (Ibid. 15, 14) La cuisante défaite de l'empire égyptien et de son idolâtrie eut un effet sur toutes les nations.

L'Éternel ne fit mention que d'une plaie parce qu'Il juge l'homme au présent et, à ce moment-là, il existait une possibilité que Paro se repente et sanctifie le Nom divin, sans qu'il soit nécessaire de le frapper de nouveau à la mer. Il lui offrit cette opportunité, dans l'espoir qu'il en profite.

Qu'arriva-t-il finalement ? « Ce fut quand Paro fit partir », expression soulignant la tristesse. Paro était affligé d'être contraint de renvoyer le peuple juif, non pas suite à une reconnaissance de la toute-puissance divine, mais sous la pression des Égyptiens, incapables de supporter encore des plaies.

À cet instant, il ressemblait à quelqu'un se trouvant devant un carrefour et ignorant quelle voie emprunter. Il se dit : « Si j'accepte de plein gré de libérer les enfants d'Israël, je me rendrai ridicule aux yeux des autres rois ; hier, je leur affirmais encore avoir créé le Nil et, aujourd'hui, je me soumetts au D.ieu des Hébreux ! Mais, si j'endurcis mon cœur, Il va me punir. » Alors qu'il réfléchissait à ce dilemme, sa fierté prit le dessus et il ne parvint pas à les renvoyer avec grâce. Il le fit avec peine, comme le laisse entendre le terme vayéhi.

Du fait que Paro ne se soumit pas à D.ieu et ne sanctifia pas Son Nom lors de la sortie d'Égypte, Il renforça son cœur, l'incitant à poursuivre les enfants d'Israël afin de pouvoir donner le coup fatal à son armée et la noyer dans sa mer. Bien que, lors de cet épisode, il se soit repenti, comme il ne le fit pas dès le départ, cela entraîna l'attaque d'Amalek contre le peuple juif, offensive qui atténua la peur des nations vis-à-vis de celui-ci.

Nous en déduisons notre devoir de veiller scrupuleusement à chacun de nos actes, afin de ne pas devoir ensuite les regretter, quand il sera déjà trop tard pour faire marche arrière.



Paris • Orh 'Haïm Ve Moché
32, rue du Plateau • 75019 Paris • France
Tel: 01 42 08 25 40 • Fax: 01 42 06 00 33
hevratpinto@aol.com

Jérusalem • Pninei David
Rehov Bayit Va Gan 8 • Jérusalem • Israël
Tel: +972 2643 3605 • Fax: +972 2643 3570
p@hpinto.org.il

Ashdod • Orh 'Haim Ve Moshe
Rehov Ha-Admour Mi-Belz 43 • Ashdod • Israël
Tel: +972 88 566 233 • Fax: +972 88 521 527
orothaim@gmail.com

Ra'anana • Kol 'Haïm
Rehov Ha'ahouza 98 • Ra'anana • Israël
Tel: +972 98 828 078 • +972 58 792 9003
kolhaim@hpinto.org.il

Hilloulot

Le 13 Chvat, Rabbi Yé'hezkel HaCohen

Le 14 Chvat, Rabbi Itsh'ak Abou'hatséra

Le 15 Chvat, Rabbi 'Haïm Mordékhaï Margaliot, auteur du Chaaré Téchouva

Le 16 Chvat, Rabbi Chalom Mordékhaï HaCohen Schwadron, auteur du responsa Maharcham

Le 17 Chvat, Rabbi Yé'hezkel de Kozmir

Le 18 Chvat, Rabbi Avraham Maïmon, un des Sages de Gabès

Le 19 Chvat, Rabbi Chmouel de Slonim



GUIDÉS PAR LA ÉMOUNA

Étincelles de émouna et de bita'hon consignées par le Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Des paroles aussi productives que l'étude

Un jour, préoccupé et tendu suite à certains problèmes concernant mes institutions, je répondis froidement et avec un air rébarbatif à un homme qui s'était adressé à moi au même moment pour me demander quelque chose. Après m'être un peu calmé, je réalisai que je ne m'étais pas convenablement comporté avec lui et qu'il avait peut-être été blessé par ma froideur à son égard.

Je me désolais d'autant plus d'avoir trébuché et blessé un coreligionnaire que je m'efforce toujours d'aider chaque Juif en fonction de sa situation, avec compassion et amabilité. Cette pensée ne me laissait pas de répit et, à la fin de la prière de min'ha, j'ajoutai une demande personnelle au Créateur : « Maître du monde, je regrette ma faute envers Untel. Aide-moi, je T'en prie, à lui demander pardon et à l'apaiser, et permets-moi de le rencontrer facilement et rapidement pour que je puisse le faire au plus vite ! »

À la fin de l'office, je cherchais cet homme du regard quand je le vis passer devant moi. Aussitôt, je le pris à part et, grâce à D.ieu, je pus lui présenter mes excuses pour mon attitude désagréable.

Cette conversation au cours de laquelle je demandai son pardon n'était certes pas un échange d'idées de Torah. Mais elle n'en représentait pas moins, sans l'ombre d'un doute, l'accomplissement de la volonté de l'Éternel, qui est de voir la paix régner entre Ses créatures, et c'est pourquoi elle peut être mise au même niveau.

DE LA HAFTARA

« *Dvora chanta (...).* » (Choftim chap. 5)

Lien avec la paracha : la haftara raconte la chute de Sisra et de son armée et le cantique entonné par Dvora et Barak, fils d'Avinoam, suite au miracle de leur victoire contre leurs ennemis, tandis que la paracha évoque la chute de Paro l'impie, dont l'armée se noya dans les profondeurs de la mer Rouge, et le cantique entonné par Moché et les enfants d'Israël sur le rivage de la mer.

Les achkénazes lisent la haftara : « *Or Dvora, une prophétesse (...).* » (Choftim chap. 4)

LES VOIES DES JUSTES

Deux types de cadeaux

Il est interdit à un homme d'offrir un présent personnel à une femme, serait-ce par l'intermédiaire de son mari.

Un cadeau reçu de son lieu d'étude ou de travail n'est pas soumis à cet interdit, parce qu'il est distribué pareillement à tous les étudiants ou employés. Un patron a donc le droit d'en donner à ses employés, car cela est considéré comme une partie de leur salaire et de leurs droits. Cette attention vise à les encourager et les stimuler à remplir correctement leur rôle. Il est préférable de donner le même cadeau à tous et de s'abstenir de tout ajout personnel.



PAROLES DE TSADIKIM

Un vase de manne en souvenir

En marge du verset « Moché dit : "Voici la chose qu'a ordonnée le Seigneur : un omer plein de cette manne sera en dépôt pour vos générations, afin qu'elles voient le pain dont Je vous ai nourris dans le désert, lorsque Je vous ai fait sortir du pays d'Égypte" », Rachi, citant l'interprétation de nos Sages, commente : « "Pour vos générations" : au temps de Yirmiya, quand il leur reprochait de ne pas étudier la Torah. Ils lui répondaient : "Si nous délaissions notre travail et étudions la Torah, de quoi vivrions-nous ?" Il leur sortit alors la fiole de manne et leur dit : "Voyez la parole de l'Éternel" – voyez, et non écoutez. C'est de cela qu'ont vécu nos pères. D.ieu a beaucoup de messagers pour préparer la nourriture à ceux qui Le craignent. »

Au début du mariage de Rabbi Moché Aharon, la pauvreté régnait dans son foyer. Cependant, ceci ne l'empêcha pas de continuer à servir l'Éternel, en qui il plaçait toute sa confiance, certain qu'Il pourvoirait à tous ses besoins.

Cette situation dura deux ans et était si difficile qu'à de nombreuses reprises, la Rabbanite Mazal souffrit de la faim. Le Tsadik lui disait de demander de la nourriture aux voisins.

Néanmoins, après un certain temps, un grand changement se produisit. Un jour, en entrant dans une chambre, la Rabbanite y trouva une pièce. Elle pensa au départ qu'elle devait appartenir à son mari et était tombée de sa poche. Mais elle continua à réfléchir. « D'où pouvait-elle provenir ? » se demanda-t-elle. Depuis lors, chaque jour, elle trouva une nouvelle pièce au même endroit. Elle l'utilisait pour acheter de quoi manger et arranger leur intérieur. Leur situation s'améliorait.

Un jour, son mari l'interrogea : « Je ne te donne rien, alors d'où trouves-tu de l'argent pour faire tes courses ?

– Je pensais que c'était toi qui me laissais chaque jour une pièce dans la chambre. C'est cet argent qui me permet d'acheter de la nourriture. »

Au départ, il mit en doute ses paroles. Puis il réitéra ses questions. Elle répondit : « Je ne peux pas te dire d'où vient cet argent, car je l'ignore moi-même. Je ne peux que te répéter que dans telle chambre, je trouve chaque jour une pièce. »

Le Rav et la Rabbanite décidèrent de fermer à clé la porte de cette chambre et d'attendre. Le lendemain matin, ils ouvrirent et, de nouveau, trouvèrent une pièce. Rabbi Moché Aharon fut saisi d'une grande crainte. « Je n'ai pas déposé de pièce... », dit-il. Ils comprirent aussitôt qu'il s'agissait d'un miracle.

Cependant, du jour où le secret fut dévoilé, le phénomène cessa. Le lendemain matin, il n'y avait rien dans la chambre.



LA CHEMITA

Les fruits de la septième année sont destinés à la consommation, comme il est écrit : « Ce sol en repos vous appartiendra à tous pour la consommation. » (Vayikra 25, 6) Leur sainteté provient du fait qu'ils sont voués à la consommation et il est donc interdit de les gaspiller et de les commercialiser. Dans cet esprit, il est permis de vendre quelques-uns de ces fruits pour permettre aux gens de les manger.

C'est pourquoi, lorsqu'on vend ces fruits dans ce but, ils conservent la sainteté résultant de leur fonction spécifique d'être destinés à la consommation. De même, l'argent reçu pour leur vente acquiert lui aussi cette sainteté et doit donc être exclusivement employé à l'achat de denrées alimentaires qu'il faudra terminer de consommer avant la date où toute l'espèce des fruits d'origine devra être consommée ou, s'il en reste, brûlée (zman biour).

Il en résulte l'impossibilité de commercialiser normalement les fruits de la septième année. En effet, un commerçant cherche à gagner de l'argent. Or, s'il vend des produits de la chémita, il recevra de l'argent qu'il ne pourra utiliser que pour l'achat de denrées à consommer en une courte période, en l'occurrence jusqu'au zman habiour.

Il est interdit d'acheter des fruits de la septième année [même de manière permise] à un homme soupçonné de ne pas respecter la sainteté des pièces d'argent qu'on lui remettrait pour cet achat.

On ne doit pas vendre des produits de la chémita en fonction de leur poids, de leur volume ou de leur nombre, comme on le fait généralement dans le commerce. Mais, on les vendra de manière approximative et à bas prix, qui couvre essentiellement les frais de transport. On se souviendra qu'il s'agit de fruits de la septième année et on veillera à respecter leur sainteté.

Si on achète ces fruits à crédit, c'est-à-dire en ne réglant leur achat qu'après les avoir consommés, l'argent n'est pas investi de sainteté, du fait qu'un paiement différé est considéré comme le règlement d'une dette, et non pas comme le paiement de produits achetés. On peut être indulgent et régler cette dette avant d'avoir terminé de consommer ces fruits, car, de nos jours, les lois de la chémita sont midéaban.

Étant donné qu'il est interdit de remettre des pièces de la chémita à un ignorant et que certains commerçants ne sont pas prêts à vendre leurs produits à crédit, certains recommandent de leur remettre un chèque à la date du lendemain.

Celui qui commercialise des produits de la septième année et n'a pas d'autre travail à part cela est considéré comme impropre à témoigner [au Tribunal].

Il est interdit d'exporter des produits de la chémita en dehors d'Israël, ainsi que d'en donner à manger à des non-Juifs.

DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude
de notre Maître le Gaon et Tsaddik
Rabbi David 'Hanania Pinto chelita



Les vertus, indispensables au repentir

« La jalousie, le désir et la recherche des honneurs expulsent l'homme du monde », nous enseignent nos Sages (Avot 4, 21). D'où l'apprend-on ? De Paro, qui refusa d'écouter son peuple qui lui disait : « Combien de temps celui-ci nous sera-t-il un piège ? Laisse partir ces hommes, qu'ils servent l'Éternel leur Dieu. Ne sais-tu pas encore que l'Égypte est perdue ? » (Chémot 10, 7) Pourquoi réagit-il ainsi ?

Parce qu'il aspirait aux honneurs de la royauté. Il refusa de libérer les enfants d'Israël, car il avait honte de ce qu'en diraient les rois – « Combien Paro est faible ! Lui qui avait des milliers d'esclaves qui lui construisaient des villes entières, il les a renvoyés de son pays sur la demande de leurs Maîtres, Moché et Aharon. Nous pensions qu'il était une divinité et avait créé le Nil ; à présent, nous constatons qu'il n'en est rien ! »

Craignant cette réaction, Paro endurcit son cœur et refusa de laisser partir les enfants d'Israël de son territoire. Bien que l'Égypte allât vers sa perte, rien n'était plus important pour lui que de préserver son honneur personnel.

L'expression « Ce fut (vayéhi) quand Paro fit partir le peuple » (Chémot 13, 17) indique, à travers le mot vayéhi, un état de tristesse (Méguila 10b). Paro s'affligeait d'être devenu faible, 'halach, aux yeux des autres rois – les lettres de ce terme hébraïque se retrouvant dans le terme béchala'h. À ce moment-là, tous réalisèrent qu'il n'était pas un dieu comme il le prétendait, si bien que son honneur se trouva bafoué.

Nous en déduisons un principe général : l'homme ne peut ôter de son cœur la jalousie et la recherche des honneurs que s'il travaille ses traits de caractère. Tant qu'il ne s'attelle pas à ce travail sur soi, il ne peut acquérir de vertus. Même un homme se vouant à l'étude de la Torah sera incapable de déraciner de lui ses vices s'il ne se travaille pas. Paro, qui était imbu de lui-même et se faisait passer pour une divinité, n'envisagea pas un instant de corriger ses traits de caractère et il échoua donc.



Rabbi Yaakov Yéhochoua Falk zatsal

Rabbi Yaakov Yéhochoua Falk naquit le 28 Kislev 5441 à Cracovie, en Pologne. Il était le petit-fils de Rabbi Yéhochoua 'Harif, auteur du Maguiné Chlomo sur Rachi et du responsa Pné Yéhochoua. Suite à la destruction de sa maison, il quitta sa ville pour s'installer à Lavov, où il fut nommé Rav. Puis il remplit ces fonctions dans les villes de Tarlov et de Liska. Ensuite, il retourna à Lavov, où il fut désigné comme Rav à la place du 'Hakham Tsvi.

De nombreux élèves vinrent étudier à sa Yéchiva, dont le renom était devenu célèbre de loin. Suite à des querelles autour de la personnalité de Chabtaï Tsvi, Rabbi Yéhochoua quitta Lavov et fut nommé Rav dans plusieurs autres localités, comme Berlin et Frankfort. Finalement, il s'installa à Worms, où il tirait sa subsistance du commerce prospère de sa seconde femme qui, par ailleurs, était aussi versée dans l'étude et comprenait les nouvelles interprétations de Torah de son mari.

Le 'Hida, qui logea quelque temps chez Rabbi Yéhochoua, le décrit ainsi : « À cette occasion, j'ai eu le

mérite de bénéficier, plusieurs jours, de l'aura de sainteté divine émanant de son visage. Son apparence est celle d'un ange céleste. Il m'a offert son ouvrage Pné Yéhochoua. »

Vers la fin de sa vie, Rabbi Yéhochoua alla habiter à Offenbach, où il décéda le 14 Chvat, à l'âge de soixante-seize ans. Le peuple juif fut plongé dans un grand deuil. Il fut enterré à Frankfort, où il était Rav peu avant. Bien qu'il demandât qu'on ne prononce pas d'éloge funèbre à son sujet, le Noda Biyéhouda parla de lui avec émotion, tandis que le Tsadik Rabbi Its'hak de Komarna écrivit sur lui : « De Yéhochoua [bin Noun] jusqu'à Yéhochoua, il ne se leva pas d'homme comme Yéhochoua. »

Un homme, aveugle de naissance, habitait à Lavov. Il avait une remarquable mémoire et connaissait par cœur les prières, ainsi que nombre de Lois et d'enseignements de nos Maîtres. Il aimait beaucoup les livres saints, aussi, avait-il l'habitude de s'asseoir dans la synagogue à côté de la bibliothèque, afin de lisser les pages de ses livres.

Un jour, il passa près d'une synagogue avec le jeune homme qui l'accompagnait et lui demanda de l'y faire entrer. Ce dernier le guida vers l'armoire des livres. L'aveugle tendit sa main en direction de celle-ci et en retira un ouvrage épais, revêtu d'une couverture en bois. Fidèle à sa coutume, il se mit à lisser ses pages quand, soudain, il sentit un objet. Au toucher, il comprit qu'il s'agissait d'un paquet enveloppé dans du papier. Il l'ouvrit pour savoir ce qu'il contenait et y trouva une paire de lunettes.

Il les saisit et les mit à ses yeux. À

cet instant, il perçut une immense lumière, à laquelle il n'avait jamais eu accès. Effrayé, il s'empressa de retirer ces lunettes et se joignit à la prière publique. Son assistant lui dit ensuite qu'il était l'heure de rentrer à la maison. L'homme mit sa trouvaille dans sa poche et le suivit. Il en était si ému qu'il ne parvint pas à manger. La nuit, il ne trouva pas le sommeil. Au matin, il se leva, se lava les mains et essaya de nouveau les lunettes. Une fois de plus, il parvenait à voir tout ce qui l'entourait.

Au départ, il pensa que ce n'était qu'un rêve et ne raconta rien aux membres de sa famille. Cependant, ils remarquèrent un changement chez leur père, qui n'avait plus besoin de tâter autour de lui. Ils finirent par comprendre qu'il avait miraculeusement recouvré la vue.

Cet homme se mit alors à apprendre à lire et à écrire. Après avoir bien progressé, il se lança dans le commerce, où il connut une grande réussite. Bien évidemment, il ne quittait pas ses prodigieuses lunettes.

Un jour, ses enfants lui demandèrent d'où il les détenait et il leur raconta qu'il les avait trouvées dans une synagogue de Lavov. Ils menèrent une petite enquête et apprirent que c'était l'endroit où priait le Pné Yéhochoua. Au terme de la prière, le Rav s'asseyait pour étudier, puis laissait ses lunettes dans le livre à la couverture en bois. À cause de la querelle qui éclata dans la ville, il s'empressa de la quitter, si bien que ses lunettes restèrent dans ce livre. Le jour venu, elles apportèrent le salut à ce Juif qui aimait tant les ouvrages saints.